



MUNICIPALITÉ  
DE  
1176 SAINT-LIVRES

Saint-Livres, le 11 novembre 2025

## PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL NO 05/2025

### BUDGET 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### Préambule :

Conformément aux dispositions légales, plus particulièrement :

- à l'article 93a de la Loi sur les communes,
- aux articles 5 et 6 du Règlement sur la comptabilité des communes,
- aux articles 84 et ss du Règlement communal de Saint-Livres,

la Municipalité soumet à votre approbation le budget de fonctionnement pour l'année 2026, accepté dans sa séance du 10 novembre 2025.

#### Elaboration du budget sous l'angle MCH2 :

Le budget sur lequel porte ce préavis est présenté sous le nouveau référentiel comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé de 2ème génération) qui sera implanté dans toutes les communes vaudoises d'ici à fin 2027.

Jusqu'en 2025 y compris, les comptes étaient classifiés en dicastères selon l'organisation et les responsabilités. Cela répondait à la question « qui gère la prestation ». Avec le nouveau plan comptable, la classification se fait de manière fonctionnelle. Cela répond à la question « quelle activité génère la prestation ».

Nous pouvons résumer les principaux objectifs et changements de la manière suivante :

- Harmonisation et comparabilité
- Transparence
- Fiabilité des bases statistiques
- Plan comptable plus détaillé
- Compte de résultat à plusieurs niveaux

#### Budget 2026 :

Alors que le budget de l'exercice précédent présentait un déficit de Chf 95'400. —, le budget sous revue présente un déficit moindre, se montant à Chf 19'500. —.

Total des dépenses :	Chf 3'725'350. —
Total des recettes :	Chf 3'705'850. —
<b>Excédent de charges :</b>	<b>Chf 19'500. —</b>

Cette réduction du déficit s'explique notamment par l'introduction de la nouvelle taxation faisant suite à la révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Les revenus fiscaux ont été établis au moyen d'un outil mis à disposition par l'Etat de Vaud qui se base sur les acomptes d'impôts 2024 perçus jusqu'au mois de septembre 2025. Ils tiennent également compte des perspectives 2026 concernant l'évolution de la population (715 habitants) ainsi que d'un taux d'imposition de 69% par rapport à l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et morales.

Les impôts aléatoires (droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions et donations) restent identiques aux valeurs du budget 2025. Bien que l'impôt à la source soit aussi fluctuant, la Municipalité a adapté ce poste aux rentrées effectives de 2024. Les autres revenus fiscaux ne varient eux que très faiblement.

Enfin, la Municipalité relève avoir évalué les rentrées fiscales avec prudence au vu de la conjoncture actuelle peu favorable aux ménages.

Les budgets des associations intercommunales ont été reportés tels qu'adoptés par les Conseils intercommunaux.

Les coûts liés à la péréquation, aux charges sociales et à la réforme policière, calculés sur les revenus fiscaux 2024, ont été reportés sur la base des acomptes demandés par l'Etat pour 2026.

En ce qui concerne les dépenses courantes, chacune d'elles a été examinée avec attention par la Municipalité. Face au vieillissement de son parc immobilier, la Municipalité doit assurer un entretien régulier de ses bâtiments qui peut s'avérer coûteux. Des rénovations futures doivent également être envisagées compte tenu de l'évolution du cadre légal, notamment en matière d'énergie. La Municipalité veille aussi à assurer l'entretien de ses forêts et à maintenir son réseau routier en bon état.

Grâce aux efforts constants pour maîtriser les charges, ce budget permet de pallier aux dépenses courantes sans recourir à nos réserves obligatoires, hormis dans le domaine de la forêt. L'équilibre reste toutefois précaire.

### Répartition des charges :

Nous constatons que la part des charges imposées, dont nous pouvons notamment citer : la facture policière, la facture sociale, la péréquation horizontale (entre les communes), la défense incendie, la protection civile, l'accueil parascolaire et la formation, est en constante augmentation.

A l'image de l'année passée, elle augmente de 2% au détriment des autres postes.



